



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MARDI 13 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à 20h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le six mars deux mille dix-huit, s'est réuni sous la Présidence de Madame DAUVILLIERS, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS :** MMES BAFFOY, BAUDOIN, BECHU, BERTHELOT ISABELLE, BISON, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, DESTIN, FAUTRAT, FOUSSARD, HOUDOUX, LE GAL, LONGCHAMP, MARTIN, MEIGNANT, PASQUET, PIAU, SABY, SLOBADZIAN, SONATORE, VAQUIE ET MM. AMANY, BERCHER FABIEN, BIGNET, BOUCHET, BRANCHE, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CIRET, CITRON, COUDRAY, FAURIE, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GLACE, GOMBAULT, GUERIN, LEDUR, MARCHAND, MERCIER, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU ALAIN, ROUSSEAU SEBASTIEN, ROUX, SENET, THERET ET VALLADE.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** M. BERCHER HERVE A MME LE GAL, M. BOSSARD A M. ROUX, M. COLIN SEBASTIEN A MME DAUVILLIERS, MME DELACUVELLERIE A MME PIAU, M. DELMOND A M. GUERIN, M. DUFRENNE A M. COUDRAY, M. DUQUENOY A M. CIRET, MME DURONSSOY A M. GAUCHER, M. GAGNEPAIN A M. ROUSSEAU ALAIN, M. HUET A M. GOMBAULT, MME LANZAROTTI A MME FOUSSARD, M. LATCHERE A M. GLACE, M. LEBLANC A M. GAURAT, M. MARTIN A MME LONGCHAMP, M. MATIGNON A MME PASQUET, MME MOLVEAUX A M. GAULTIER, M. POINCLOUX LUC A M. POINCLOUX MAXIME, MME ROQUET A MME DESTIN, MME ROSSI A M. LEDUR, M. ROUSSEAU BENOÎT A MME FAUTRAT, M. ROUSSEAU FRANCK A M. BIGNET, M. VALOGNES A MME SONATORE ET MME VELLERET A MME VAQUIE.

**ETAIENT ABSENTS :** MMES BERTHELOT CHRISTINE, LE GOURRIEREC, MARCHAND, MATONDO ET MM. CATINAT (LABROSSE), GIRAUD, GRAMOSO, HERTZOG, LELE, LETURGIE, MANIAK, PINTAT ET TELLIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME BISON.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	87
PRÉSENTS :	51
POUVOIRS :	23
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	13
VOTANTS :	74

### **CONSEIL MUNICIPAL**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 8 FEVRIER 2018.  
Suite à la demande formulée par M. GAUCHER, ce procès-verbal sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la prochaine séance.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉCISION N° 18-015 DU 24 JANVIER 2018.**  
« PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PORTANT SUR LE LOT N° 4 – MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE LOCAUX ET ATELIERS COMMUNAUX A COUDRAY – LE MALESHERBOIS ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-001 DU 5 FEVRIER 2018.**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE CREATION DE SANITAIRES POUR LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° 18-022 DU 8 FEVRIER 2018.**

« RELATIVE A LA CREATION DE JARDINS FAMILIAUX ET PEDAGOGIQUES – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2018 DU SIARCE ».

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

### ❖ TRAVAUX.

**18-03-TRAV-01 ADOPTION DE L'OPERATION D'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR 2018 ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de l'opération d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux constituée pour 2018 du remplacement des panneaux vitrés du bassin d'apprentissage fixe et de la pose d'un faux-plafond dans le dojo, dont le montant prévisionnel total s'élève à 75.981 euros HT (56.570 € pour le BAF et 19.411 € pour le dojo), soit 91.177,20 euros TTC ; cette opération sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	Montant HT	%
<b>DEPENSES</b>		
MOe (interne)	0	0%
travaux 1 - BAF	56 570	74%
travaux 2 - dojo	19 411	26%
<b>Total des dépenses</b>	<b>75 981</b>	<b>100%</b>
<b>RESSOURCES</b>		
DETR	26 593	35%
<b>Autres financements</b> (à préciser)		0%
néant		0%
Autofinancement (dont emprunt)	49 388	65%
<b>Total des ressources</b>	<b>75 981</b>	<b>100%</b>

- **DÉCIDE** d'inscrire dans le programme d'investissement du budget primitif 2018 l'opération « Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux » dans les termes exposés ci-dessus et de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 21.
- **SOLLICITE** une subvention de 26.593 euros (taux de subventionnement de 35% du coût du projet) au titre de la DETR.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

**18-03-TRAV-02 ADOPTION DE L'OPERATION REFECTION ET SECURISATION DES ENTREES EST ET OUEST DE GOLLAINVILLE – COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU-BELLES AUVE – ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE SA POLITIQUE DE MOBILISATION POUR LES TERRITOIRES (VOLET 3TER).**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de l'opération « *Réfection et sécurisation des entrées est et ouest de Gollainville* » dont le montant prévisionnel total s'élève à 148.220 euros HT, soit 177.864 euros TTC et qui sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	Montant HT	%
<b>DEPENSES</b>		
MOe	5 800	4%
travaux de voirie	142 420	96%
<b>Total des dépenses</b>	<b>148 220</b>	<b>100%</b>
<b>RESSOURCES</b>		
DETR	52 507	35%
CD45 - mobilisation en faveur des territoires volet 3ter	44 466	30%
Autofinancement (dont emprunt)	51 247	35%
<b>Total des ressources</b>	<b>148 220</b>	<b>100%</b>

- **DECIDE** d'inscrire dans le programme d'investissement du budget primitif 2018 l'opération « *Réfection et sécurisation des entrées est et ouest de Gollainville* » dans les termes exposés ci-dessus et de prévoir les crédits nécessaires aux chapitres 20 et 21.
- **SOLLICITE** une subvention de 52.507 euros (taux de subventionnement de 35% du coût du projet) au titre de la DETR.
- **SOLLICITE** une subvention de 44.466 euros (taux de subventionnement de 30% du coût du projet) auprès du Département du Loiret au titre du volet 3ter de la politique de mobilisation du Département en faveur des territoires.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

**18-03-TRAV-03 ADOPTION DE L'OPERATION TRAVAUX DE SECURISATION ET D'AMELIORATION DE LA VOIRIE SUR LA RUE DU LEVANT – COMMUNE DELEGUEE DE MANCHECOURT – ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE SA POLITIQUE DE MOBILISATION POUR LES TERRITOIRES (VOLET 3TER).**


Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de l'opération de sécurisation et d'amélioration de la voirie sur la rue du Levant à Manchecourt dont le montant prévisionnel total s'élève à 288.850 euros HT, soit 346.620 euros TTC et qui sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	Montant HT	%
<b>DEPENSES</b>		
MOe	7 600	3%
travaux de voirie	281 250	97%
<b>Total des dépenses</b>	<b>288 850</b>	<b>100%</b>
<b>RESSOURCES</b>		
CD45 - mobilisation en faveur des territoires volet 3ter	86 475	30%
<b>Autres financements</b> (à préciser)		
néant		0%
Autofinancement (dont emprunt)	202 375	70%
<b>Total des ressources</b>	<b>288 850</b>	<b>100%</b>

- **DECIDE** d'inscrire dans le programme d'investissement du budget primitif 2018 l'opération « *Sécurisation et amélioration de la voirie sur la rue du Levant à Manchecourt* » dans les termes exposés ci-dessus et de prévoir les crédits nécessaires aux chapitres 20 et 21.
- **SOLLICITE** une subvention de 86.475 euros (taux de subventionnement de 30% du coût du projet) auprès du Département du Loiret au titre du volet 3ter de la politique de mobilisation du Département en faveur des territoires.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

#### INFORMATIONS DIVERSES

  
 Le Maire,  
**Delmira DAUVILLIERS**